



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1991/54/Add.1
18 février 1991

FRANCAIS
Original : ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-septième session
Point 21 de l'ordre du jour

SERVICES CONSULTATIFS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Rapport de M. Fernando Volio Jiménez, expert chargé d'étudier la
situation en Guinée équatoriale, établi conformément au
paragraphe 9 de la résolution 1990/57 de la Commission

Additif

On trouvera ci-après le texte du message adressé à S. E. le Président de la Guinée équatoriale, le général Teodoro Obiang Nguema, par M. Fernando Volio Jiménez, expert chargé d'étudier la situation en Guinée équatoriale.

Excellence,

Par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme à Genève, Amnesty International, organisation non gouvernementale bien connue qui s'occupe de la défense des droits de l'homme dans toutes les régions du monde et plus particulièrement des difficultés que connaissent ceux qu'elle appelle des prisonniers de conscience - généralement dénommés prisonniers politiques -, m'a fait parvenir un document intitulé "La situation des droits de l'homme en Guinée équatoriale" qu'elle a fait distribuer aux membres de la Commission des droits de l'homme en vue de l'examen du point 21 de l'ordre du jour, au titre duquel le cas de la Guinée équatoriale sera étudié, comme il l'a déjà été ces dernières années.

En ma qualité d'expert chargé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'aider le Gouvernement de Votre Excellence à appliquer des mesures de protection des libertés et des droits fondamentaux, ce rapport m'a vivement préoccupé : je n'ignore pas, en effet, l'effort déployé par le gouvernement pour mettre en oeuvre le Plan d'action, que Votre Excellence connaît bien, et je serais navré que cet effort n'aboutisse pas, au préjudice de la cause du noble peuple équato-guinéen pour lequel j'éprouve une grande amitié.

Il me semble de mon devoir de porter le contenu du document d'Amnesty International à la connaissance de Votre Excellence, afin que le Gouvernement e la Guinée équatoriale ait la possibilité de s'y référer, s'il le souhaite, en vue du débat qui aura lieu au cours de la quarante-septième session de la Commission des droits de l'homme (février-mars 1991) et pour assurer ma propre information, car l'opinion du gouvernement me serait très utile pour m'acquitter de mes obligations d'expert.

Je joins donc à la présente note copie du document d'Amnesty International.

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Fernando Volio Jiménez
